

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2019\_018**

**Action 5.2 du Papi d'intention du Tarn-amont (diagnostics de vulnérabilité des entreprises)**

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que l'action 5.2 « Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en zone inondable » est inscrite au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, labellisé en novembre 2018, et doit être lancée courant 2019.

Le président présente l'opération et rappelle les objectifs des diagnostics de vulnérabilité qui vont être proposés aux entreprises de moins de 20 salariés situées en zone inondable sur le territoire de la Communauté de communes Millau-Grands causses (secteur test). Des diagnostics de vulnérabilité « rapides » y seront réalisés par des consultants de la CCI12 (ou de la CMA12). Des diagnostics de vulnérabilité « complets », plus approfondis, seront réalisés par un prestataire retenu par le SMBVTA. Un rapport individuel relatif au diagnostic réalisé orientera les gestionnaires d'entreprises vers des travaux leur permettant de réduire la vulnérabilité de leurs locaux face aux risques d'inondations. La réalisation des travaux préconisés sera à la charge des entreprises mais pourra bénéficier de subventions (État via le FPRNM, Région).

Sur la base de la programmation pré-établie, le montant prévisionnel de l'action est le suivant :

- 1. Création d'une plaquette : 416,67 € HT, 500,00 € TTC ;
  - 2. Réalisation de diagnostics rapides : 13 333,33 € HT, 16 000,00 € TTC ;  
(par la CCI12 et la CMA12\*)
  - 3. Réalisation de diagnostics complets : 18 750,00 € HT, 22 500,00 € TTC ;  
(par un prestataire)
- Total : **32 500,00 € HT, 39 000,00 € TTC.**

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État (FPRNM) : 19 500,00 € (50% du TTC) ;
- Région Occitanie : 6 900,00 € (15% du TTC de 2 ; 20% du TTC de 3) ;

- CCI12 / CMA 12 : 2 400,00 € (15% du TTC de 2) ;
- Autofinancement : 10 200,00 € (50% de 1 ; 20% de 2 ; 30% de 3) ;
- Total : 39 000,00 €.

\*Une convention de partenariat sera signée entre le SMBVTA, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Aveyron et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Aveyron pour la réalisation des diagnostics rapides.

L'autofinancement sera réparti selon les modalités de calcul définies pour les actions de type 3 c'est-à-dire à 100% par la communauté de communes concernée :

- CC MGC : 10 200,00 € ;
- Total : 10 200,00 €.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

**Autorise** le président à solliciter les aides auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Jean-Luc AIGOUY**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/02/2019  
et publié ou notifié  
le 15/02/2019